

---

Type d'intervention	Question écrite (art. 35 RCG)	
1 <sup>er</sup> signataire	Birbaum Thomas	
Cosignataires		<i>Signatures des cosignataires</i>
Dépôt au nom d'un groupe	Parti Libéral Radical / Birbaum Thomas	<i>Signature du Chef(fe) de groupe</i> Birbaum
Dépôt au nom d'une commission		<i>Signature du Président</i>

---

## Titre

### **Covid-19: quelles mesures à prendre face à la crise économique pour aider les entrepreneurs de la commune?**

## Texte de l'intervention

La crise économique, conséquence de la pandémie du Covid-19, pousse de nombreuses entreprises et indépendants dans les difficultés financières. Entre perte de clientèle, disparition des fournisseurs, chute de l'activité, interdiction d'exercer, fermeture obligatoire, charges fixes, les difficultés s'accumulent pour les travailleurs. Si la Confédération et les cantons ont mis des mesures en place pour parer à la perte de revenu ou des compléments d'aide, celles-ci ne suffisent pas à combler les pertes économiques des entreprises et indépendants. Ainsi, plusieurs communes ont pris des mesures pour aider et soutenir la reprise de l'économie locale. Le groupe PLR demandent donc au Conseil municipal de répondre à nos quelques questions.

1. Le Conseil municipal de Monthey a mis en place des bons d'achat de CHF 10.- dans les commerces & artisans locaux (à l'exclusion des grands distributeurs) distribués à la population. Le groupe PLR souhaiterait que le Conseil municipal de Collombey-Muraz fasse le même système de distribution de bons d'achat dans les commerces & services présents sur le territoire communal. Nous souhaiterions également que le Conseil municipal demande au Conseil municipal de Monthey s'il est possible d'avoir des bons d'achats valables sur les commerces & services des deux communes. Un bon d'achat d'un montant modeste de CHF 10.- permet à l'utilisateur de découvrir l'offre de biens & services locale, de petits commerces. Quelle est la position du conseil municipal au sujet de ces bons d'achat communaux ou intercommunaux ?

2. Plusieurs retours de la population auprès du PLR Collombey-Muraz ont dépeint le manque de communication du Conseil municipal auprès de la population. Selon ces dires, celui-ci a manqué d'une communication proactive, proche de la population qui vivait une crise majeure du XXI<sup>e</sup> siècle. Comment le Conseil municipal juge-t-il sa communication durant ces derniers mois ? Qu'envisage-t-il d'améliorer ?

3. Le Conseil municipal a-t-il envisagé d'appeler par téléphone les personnes à risque solitaires vivant sur la commune pour connaître leurs besoins & sentiments durant cette crise ? Dans l'hypothèse d'une deuxième vague de confinement, pourrait-il envisager cette action ?

4. Dans une lettre ouverte datée du 23 mars 2020, des élus conseillers généraux du PLRCM demandaient au Conseil municipal de prendre plusieurs mesures de sécurité sanitaire et de soutien économique. La réponse du Conseil municipal qui a suivi par voie de presse accusait les élus du PLRCM de : « *tenter de profiter de la situation tragique que nous vivons à des fins électoralistes.* ». Dans cette lettre ouverte, le PLRCM faisait mention, en autres, de « l'étude de la mise à disposition de prêts communaux à taux 0% pour les indépendants et PME/TPE traversant une crise de liquidités temporaire due à la crise sanitaire ». Le Conseil municipal a-t-il réfléchi à cette idée et pourrait y apporter une réponse officielle ?

5. Le Conseil municipal de Monthey a annoncé des aides pour CHF 270'000 sous forme de prêts et de subvention pour les indépendants et petits commerces. Premièrement, le Conseil municipal de Collombey-Muraz est-il prêt à aider financièrement ses indépendants et petits commerces de la même manière, cela de manière subsidiaire aux aides fédérales et cantonales (RHT et APG) ? Deuxièmement, sachant que les loyers sont les charges fixes les plus lourdes pour les petits entrepreneurs, est-ce que le Conseil municipal peut prendre en charge une partie des loyers de ceux-ci ?

## **Conclusion**

Le groupe PLR remercie le Conseil municipal de répondre à ses questions.

Collombey-Muraz, le 21 mai 2020

1<sup>er</sup> signataire : 